

PV n° 3 de l'Assemblée Communale ordinaire

Mardi 16 décembre 2025, 20h00 – La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du jeudi 27 novembre 2025, par affichage public et par convocation personnelle pour ce mardi 16 décembre 2025, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 24 juin 2025.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 225'000.- TTC, destiné à l'alimentation en eau « Côtes sur la Fin et des Planches », du bâtiment communal du Questre, bâtiment FC, selon plan spécial d'équipement ; donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 122'000.- TTC pour l'assainissement du chauffage du bâtiment de la Cave ; donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation, sous prélèvement d'un montant de CHF 20'000.- sur le financement spécial à vocation énergétique.
4. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026.
5. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2007 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
6. Informations communales.
7. Divers.

Présidence : Pierre Morel, président des Assemblées.

Secrétariat : Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale.

Scrutateurs : M. Bernard Kohler et M. Jacques Schaller.

Electrices et électeurs inscrits : 351

Electrices et électeurs présents : 21

5 personnes n'ont pas le droit de vote :

- Mme Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale
- Mme Stéphanie Boillat, représentante du bureau d'ingénieur AFRY
- Mme Justine Maës, représentante du bureau d'ingénieur AFRY
- M. Romain Jemmely, caissier communal
- M. Patrice Hubleur domicilié à Fontaine rejoint l'assemblée à 20h10

Le président demande si le droit de vote est contesté pour une autre personne, ce qui n'est pas le cas.

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée. Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Pierre Morel ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 24 juin 2025

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2025 est ratifié.

Tractandum 2 : Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 225'000.- TTC, destiné à l'alimentation en eau « Côtes sur la Fin et des Planches », du bâtiment communal du Questre, bâtiment FC, selon plan spécial d'équipement ; donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation.

Rapporteurs : M. Christian Zuber, le Maire ainsi que Mme Stéphanie Boillat qui représente le bureau d'ingénieur AFRY.

Entrée en matière :

Le bâtiment communal du QUESTRE est alimenté dès sa construction en 1984, par le réseau de la Batteuse, propriété de la Bourgeoisie de Soyhières. Le Conseil communal soumet ce soir aux ayants-droits une interconnexion reliée directement au réseau communal qui va définitivement régler l'approvisionnement d'une eau potable pour les utilisateurs du bâtiment, ceci tout en coopérant étroitement avec le projet séparé de la Bourgeoisie de Soyhières qui va abandonner la station de pompage située à la route de Bâle, dès l'automne 2026 au plus tôt.

Monsieur Christian Zuber prie Monsieur le Président de faire voter l'entrée en matière.

Le réseau de la Batteuse date de 1953. La Bourgeoisie de Soyhières est propriétaire de la petite station de pompage située à la route de Bâle dans le bas du village et d'une conduite construite à la fin des années 1940.

À la suite de l'aménagement du terrain de football sur le QUESTRE ainsi que du stand de tir à la Grosse Fin en 1984 et dans le cadre de la grande déviation du village, la Bourgeoisie de Soyhières s'était déclarée d'accord de fournir l'eau également aux deux sociétés du village. Elle assure la fourniture d'eau depuis 42 ans. A noter qu'une multitude de séances se sont déroulées dès 1984 déjà jusqu'à nos jours entre la Bourgeoisie de Soyhières, la communes et les sociétés de tir et du Football-Club pour des problèmes de fuites, de réparations, de frais d'entretien, de frais d'électricité et d'une éventuelle reprise par la commune municipale demandée à maintes reprises par la Bourgeoisie. Dès 2018, la station de pompage située à la route de Bâle a généré des soucis plus marqués, cette dernière arrivant en fin de vie. Dans le même temps la Bourgeoisie de Soyhières a étudié son nouveau réseau d'interconnexion en eau potable pour les fermes Bouec, Blattner ainsi que les abreuvoirs des pâturages environnants. Après quelques séances de synchronisation avec la Bourgeoisie, la commune de Soyhières, dans l'obligation d'assurer la fourniture d'une eau potable à son bâtiment, a saisi l'opportunité de coopérer avec la Bourgeoisie au sein d'un même plan spécial d'équipement, démarré en mai 2025.

Il est à mentionner que le coût final pour la commune a diminué de l'ordre de CHF 75'000.- la Bourgeoisie ayant pris à sa charge certains coûts qui vous seront présentés ce soir. A noter qu'actuellement, l'eau fournie aux sociétés est considérée comme non potable, qu'elle provient d'un réservoir d'une capacité de 11m3, construit en 1953 et qu'il est nécessaire de régler de manière définitive cette situation. Avant de donner la parole à Madame Boillat du bureau d'ingénieurs AFRY, le réseau de la Batteuse restera pour l'heure, propriété de la Bourgeoisie.

Une convention sera signée avec la Bourgeoisie qui prévoit qu'en cas de fuite, la commune interviendra elle-même sur ce réseau. Monsieur Zuber Christian cède maintenant la parole à Madame Stéphanie Boillat pour sa présentation.

Questions :

■■■■■ demande où se situera la canalisation au terrain de football car il y a les terrains de pétanque, sera-t-il remis en état ? Mme Stéphanie Boillat du bureau AFRY lui répond que la canalisation passera juste entre les deux terrains de pétanque à 10 mètres du bâtiment. Mme Stéphanie Boillat propose de décaler la canalisation et communique que les terrains de pétanque seront remis en état.

■■■■■ souhaite savoir si ce projet est en lien avec un problème de qualité de l'eau ? Mme Stéphanie Boillat répond qu'aujourd'hui la station de la route de Bâle n'est plus dans les normes et que l'eau fournie stagne trop longtemps dans le réseau, la raison pour laquelle que l'eau du bâtiment du Questre n'est pas potable.

■■■■■ souhaite savoir si le montant de CHF 50'000.- pour la gestion électromécanique est vraiment utile et nécessaire ? Mme Stéphanie Boillat informe que ce raccordement sera relié à l'informatique de la station de la Doux et fonctionnera par ondes (ondes radio) pour l'ouverture des vannes.

Le président remercie Mme Stéphanie Boillat qui représente le bureau d'ingénieur AFRY pour sa présentation.

Le Président informe de passer au vote, selon l'article 23, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la commune, la dépense étant supérieure à CHF 200'000.- il sera procédé à la votation à bulletin secret.

Le Président prie les scrutateurs de compter les voix.

L'investissement de CHF 225'000.- TTC destiné à l'alimentation en eau « Côtes sur la Fin et des Planches » du bâtiment communal du Questre, bâtiment FC, selon plan spécial et d'équipement, avec compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation est accepté par 21 voix pour et 0 voix contre.

Tractandum 3 : Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 122'000.- TTC pour l'assainissement du chauffage du bâtiment de la Cave ; donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation, sous prélèvement d'un montant de CHF 20'000.- sur le financement spécial à vocation énergétique.

Rapporteur : M. Christian Zuber, Le Maire

Entrée en matière :

L'installation de chauffage du bâtiment de la Cave consomme énormément de mazout. Cette installation âgée de 24 ans doit d'être assainie. Le Conseil communal a analysé la situation et vous soumet ce soir le dossier finalisé de chauffage à distance directement relié au bâtiment de l'école, 36 Route de France.

M. Christian Zuber prie Monsieur le Président de faire voter l'entrée en matière.

Le chauffage à mazout actuel de la Cave avait été voté en assemblée communale du 13 novembre 2001 dans le cadre des transformations des locaux du rez-de-chaussée de la CAV.COM par le biais d'un crédit global de CHF 250'000.- pour l'ensemble des travaux. Pour rappel, le chauffage indépendant de l'appartement du 1^{er} étage avait été supprimé et une 2^{ème} citerne de 2000 litres était ajoutée. En février 2023, des discussions avec la Paroisse de Soyhières furent d'actualité, soit une nouvelle installation de chauffage à l'Eglise et d'une possible liaison avec le bâtiment de la Cave.

Dans la même année, la Paroisse reconsidérerait son projet et préférerait une liaison directe avec le bâtiment de l'école, route de France 36 et son chauffage à pellets décidé en assemblée communale du 15 novembre 2007 pour un montant de CHF 350'000.- Cette solution était difficilement envisageable, elle nécessitait des changements dans les infrastructures de l'actuel chauffage à pellets et des coûts générés par trop onéreux pour la commune. Pour l'aspect technique, la chaudière à pellets de 100KW relie actuellement aussi la halle de gymnastique. La consommation annuelle est de 25 à 27 tonnes de pellets et d'une puissance de 55KW. Pour le bâtiment de la Cave, ce sont 15 kW supplémentaire d'où la possibilité de relier le 3^{ème} bâtiment communal pour une seule et unique centrale de chauffage. Ce modèle fait totalement sens et il est durable. Il était impossible d'envisager une nouvelle chaudière à mazout, le bâtiment actuel ne le permettrait pas. Aussi, l'énergie fossile n'est plus d'actualité. Pour rappel, la commune de Soyhières possède le label Cité de l'Energie au travers de l'Agglomération de Delémont.

Les citernes actuelles seront déconstruites ce qui générera de la place supplémentaire pour tout aménagement à décider dans le futur, une porte isolée sera installée et nous profiterons de relier la Cave avec le WIFI du secrétariat par l'installation d'une conduite.

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs, le bâtiment de la Cave est connu loin à la ronde, une solide équipe travaille intensément chaque année pour les expositions sans oublier l'appartement situé au 1^{er} étage, d'où la nécessité de gérer et de régler cet assainissement par le projet qui vous est présenté ce soir.

Monsieur Zuber Christian cède maintenant la parole à Madame Justine Maës du bureau d'ingénieurs AFRY, pour sa présentation.

Questions :

■■■■■ demande à Mme Justine Maës du bureau AFRY si une étude a été faite avec une autre possibilité d'installer un chauffage, type PAC que de mettre une nouvelle conduite pour le raccordement de la Cave et le bâtiment de l'école ? Le plus économique est de relier le chauffage de l'école que de maintenir un chauffage indépendant.

L'installation d'un chauffage à pellets dans le bâtiment de la Cave coûterait bien trop cher. Elle répond qu'aucune étude n'a été faite pour une autre solution car celle proposée par l'étude de la société Energys est la meilleure, au niveau du budget, des bâtiments existants (la Cave est un bâtiment historique) ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires suite à une demande de permis et auprès de L'Office de Environnement pour la protection du patrimoine.

■■■■■ demande si un chiffrage a été fait pour une autre installation ? Mme Justine Maës répond qu'aucune autre demande a été faite pour un autre type d'installation donc aucun autre chiffrage à proposer. Elle communique qu'utiliser un équipement existant au lieu d'en changer la totalité est bien plus économique.

■■■■■ demande si lors des premières discussions en 2023 si des coûts avaient été évoqués pour l'installation d'une conduite de chauffage entre l'église et la Cave ? Il lui est répondu que la paroisse a abandonné ce projet et qu'une autre solution indépendante est envisagée.

■■■■■ Président de la paroisse informe l'Assemblée qu'une demande de devis avait été faite pour le changement de chauffage à mazout à l'Eglise par une pompe à chaleur ou un chauffage à pellets. Le devis estimatif était de plus de Fr. 100'000.- et le projet est toujours à l'étude.

■■■■■ informe que le Canton ou l'Office de l'Environnement peut imposer des normes ou règlement particulier pour une isolation adéquate en plus de la pose d'une PAC ou d'un autre système de chauffage. Les coûts seront bien plus onéreux et qu'il est préférable de conserver une conduite existante au lieu de changer tout le système de chauffage.

informe qu'une PAC travaille en basse température, le bâtiment de la Cave ne chauffera jamais correctement. La Cave a déjà des gros problèmes d'humidité. Il soutien de maintenir le dossier existant et ne pas oublier que la Cave est un bâtiment historique et que nous ne pourrions pas procéder à tous les changements souhaités.

ne comprend pas pourquoi avoir retenu ce mode de chauffage. Christian Zuber que c'était la seule solution retenue dans l'analyse du changement de chauffage de la maison Energys.

Le président remercie Mme Justine Maës pour sa présentation.

Le Président informe de passer au vote et de compter les voix.

Le crédit d'investissement est accepté par 20 voix pour et 1 voix abstention.

Tractandum 4 : Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026.

Rapporteur : M. Christian Zuber, le Maire

Entrée en matière :

Le compte général prévoit un excédent de charges de CHF 222'525.- alors que les financements spéciaux totalisent un excédent de dépenses de CHF 45'490.- Il en résulte un excédent de charges de CHF 268'015.- pour le compte global, qui rassemble les deux éléments cités précédemment.

M. Christian Zuber prie Monsieur le Président de faire voter l'entrée en matière.

Le budget qui vous est soumis ce soir est un budget difficile. Il s'inscrit dans un contexte contraint, marqué par des charges liées en constante augmentation, d'une succession de petites augmentations au fil des rubriques, d'une fiscalité en régression et de marges de manœuvre très limitées, qui ont obligé le Conseil communal à faire des choix responsables. Dans les grandes lignes et juste avant la présentation de notre caissier :

- Les charges du personnel dans son ensemble augmentent de CHF 35'000.- tout d'abord selon l'échelle des traitements par rapport à l'annuité, du renchérissement de 1.06% pour 2026 et des charges sociales, mais également par un ajustement du taux d'occupation de 7% pour la caisse communale et de 12.5% pour le poste d'aide-concierge, qui n'est autre qu'un simple retour en arrière indispensable au niveau de 2023. A noter que le personnel communal fait l'objet d'une réduction de 1.9% du traitement de base par rapport à la mesure 105a dans le cadre du plan équilibre 2022-2026. Pour rappel deux communes avaient appliqué cette réduction dans le district de Delémont soit Val-Terbi et Soyhières.
- Les charges liées du Canton génèrent une augmentation de CHF 33'000.- un montant à nouveau difficile à compenser dans les recettes générées par la commune, d'année en année nous subissons ces augmentations sans autre moyen de pouvoir les contrer.
- Les charges de l'aide sociale, bien que gérées au sein du pot commun, respectivement le décompte de l'aide sociale, elles aussi, sont en augmentation et elles tiennent compte de la venue de Moutier au 1^{er} janvier 2026.
- Au niveau des recettes fiscales, une différence négative de CHF 60'000.- est constatée au niveau des personnes morales mais une différence positive de CHF

28'500.- au niveau des personnes physiques. Le compte 9 est difficile à gérer pour toutes les communes, certaines indications sont transmises par le Canton mais d'autres rubriques, telles que les variations font l'objet de moyennes sur 3-5 ans, rubriques dont la commune n'a aucun autre paramètre sur lequel se baser.

- Au niveau de la péréquation financière, Soyhières participera à hauteur de CHF 17'938.- L'indice en % de ressources par habitant est de 93.63, elle est située dans la zone neutre entre 90 et 100 dans laquelle Soyhières ne perçoit aucun montant, une injustice totale à notre sens. Elle doit cependant contribuer aux charges de la commune centre pour la piscine, la bibliothèque et la ludothèque pour le montant déjà cité de CHF 17'938.- En comparaison avec la commune de Courroux, quotité identique de 2.15, indice de ressources par habitant de 77.97, cette dernière percevra un montant de CHF 944'699.- tout en présentant un résultat positif du compte général de CHF 388'800.-

Il faut savoir que le calcul de la péréquation est basé uniquement sur le revenu fiscal harmonisé et de l'indice des ressources et ne tient aucunement compte des résultats et des investissements. Petit exemple que je tiens à souligner ce soir, toutes les communes des Franches-Montagnes reçoivent un montant pour le déneigement et cela même pour les communes les mieux loties en matière fiscales telles que les Breuleux et le Noirmont pour plus de CHF 30'000.- En parallèle, pour les communes situées entre 400 et 700 mètres et devant investir au sein d'importants dossiers de crues, aucun montant n'est prévu.

En finalité, il serait judicieux de procéder à une modification du mode de calcul pour la péréquation, peut-être par le biais d'une intervention parlementaire afin que les choses bougent et qu'elles puissent tenir compte des paramètres évolutifs et plus juste pour l'ensemble des communes.

Pour toutes les autres rubriques du budget, tous les acteurs impliqués, caisse communale, le Conseil et la commission des finances ont investi un grand nombre d'heures pour l'élaboration du budget. Notre mission reste la même, l'objectif d'une gestion saine des finances communales tout en offrant des prestations identiques aux citoyennes et citoyens par rapport aux autres communes.

La commission des finances s'est réunie le 21 novembre dernier par le biais d'une séance de 4.5 heures et recommande à l'assemblée d'adopter le budget 2026.

Monsieur Zuber Christian cède maintenant la parole à M. Romain Jemmely, caissier communal qui présente par le biais d'un Power Point les taxes communales, la quotité d'impôts ainsi que le budget de fonctionnement et les informations sur les investissements.

La situation telle que soumise aux ayants droit se présente ainsi :

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Le budget 2026 est présenté avec une quotité d'impôt de :

2.15 points

3.2 Taxes communales

Le budget 2026 est présenté avec les taxes et émoluments communaux suivants :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable selon règlement tarifaire :

- a) Taxe de raccordement 5 % de la valeur officielle
b) Taxes de consommation et taxes de base

Tranches en m3 par an	Taxe de consommation par m3	Taxe de base
Jusqu'à 55	2.95 francs	190.00 francs
De 56 à 500	2.75 francs	200.00 francs
De 501 à 1'000	2.60 francs	285.00 francs
De 1'001 à 3'000	2.45 francs	455.00 francs
De 3'001 à 5'000	2.25 francs	965.00 francs
Au-delà de 5'000	2.10 francs	1'815.00 francs

Supplément pour clients externes 50 % de plus

- c) Taxe de chantier 50 francs

3.2.2 Taxes de l'assainissement des eaux selon règlement tarifaire :

- a) Taxe de raccordement 15 % de la valeur officielle
b) Taxes de consommation et taxes de base

Tranches en m3 par an	Taxe de consommation par m3	Taxe de base
Jusqu'à 55	1.80 francs	100.00 francs
De 56 à 500	1.60 francs	110.00 francs
De 501 à 1'000	1.40 francs	210.00 francs
De 1'001 à 3'000	1.25 francs	405.00 francs
De 3'001 à 5'000	1.05 francs	995.00 francs
Au-delà de 5'000	0.85 francs	1'970.00 francs

- c) Taxe de base pour l'élimination des boues par installation 100 francs

3.2.3 Taxes des déchets :

- a) Taxe de base – ménage à 1 personne 80.00 francs
b) Taxe de base – ménage à 2 personnes 130.00 francs
c) Taxe de base – ménage à 3 personnes 175.00 francs
d) Taxe de base – ménage à 4 personnes et plus 210.00 francs

e)	Taxe de base – résidence secondaire	140.00 francs
f)	Taxe de base – appartement de vacances	50.00 francs
g)	Taxe spéciale – magasin d'alimentation	400.00 francs
h)	Taxe spéciale – Café, bars, restaurants jusqu'à 50 places	300.00 francs
i)	Taxe spéciale – Café, bars, restaurants jusqu'à 100 places	400.00 francs
j)	Taxe spéciale – Café, bars, restaurants à + de 100 places	500.00 francs
k)	Taxe spéciale – Hôtel (additionnel à la taxe café)	300.00 francs
l)	Taxe spéciale – Autres indépendants (coiffeur, avocats, ...)	150.00 francs
m)	Taxe spéciale – société à but non lucratif	150.00 francs
n)	Taxe spéciale – Société louant leurs locaux à des tiers	200.00 francs
o)	Taxe spéciale – Pensionnat de jeunes filles	300.00 francs
p)	Taxe spéciale – Entreprises industrielles (jusqu'à 3 empl.)	300.00 francs
q)	Taxe spéciale – Entreprises industrielles (de 4 à 10 empl.)	400.00 francs
r)	Taxe spéciale - Entreprises industrielles (à + 10 empl.)	500.00 francs
3.2.4 Taxes de séjour :		
a)	Taxe de séjour forfaitaire - résidence (par nuit)	2.00 francs
b)	Taxe de séjour forfaitaire – camping (par nuit)	2.00 francs
3.2.5 Emoluments d'inhumation :		
a)	Taxe d'inhumation (cercueil/urne – non-domiciliés)	500.00 francs
b)	Taxe pour columbarium (case commune – 1 urne)	1'000.00 francs
c)	Taxe pour columbarium (case familiale – 3 urnes)	3'500.00 francs
d)	Taxe pour columbarium (plaque)	300.00 francs
e)	Taxe pour columbarium (supplément non-domicilié)	500.00 francs
f)	Taxe pour petites tombes (2 urnes)	400.00 francs
g)	Taxe pour petites tombes (supplément non-domicilié)	200.00 francs
h)	Taxe pour petites tombes (creusage – par heure)	100.00 francs
i)	Taxe de renouvellement de concession (1 tombe)	150.00 francs
j)	Taxe de renouvellement de concession (tombe pour urne)	200.00 francs
k)	Taxe pour nivellement (futur ou non)	500.00 francs
l)	Jardin du souvenir (non-domicilié)	100.00 francs
3.2.6 Taxe immobilière :		
	Taxe immobilière	1.2 ‰ de la valeur officielle
3.2.7 Taxe cadastrale :		
	Taxe cadastrale	0.3 ‰ de la valeur officielle
3.2.8 Taxe sur les eaux de surface :		
	Taxe sur les eaux de surface	0.3 ‰ de la valeur officielle
3.2.9 Redevance sur l'électricité		
	Redevance pour l'utilisation du domaine public	0.7 centime par kWh
	Redevance à vocation énergétique	0.8 centime par kWh
3.2.10 Autres taxes causales règlementaires :		
a)	Taxe des chiens	70.00 francs
b)	Taxe sur les chemins (par ha)	16.00 francs

Le Président des assemblée M. Pierre Morel ouvre la discussion sur les éléments passés en revue.

Aucune question ou remarque n'est émise concernant ce point, M. Jemmely Romain poursuit sa présentation.

La situation telle que soumise aux ayants droit se présente ainsi :



Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Exercice 2024
90	Clôture du compte de résultats	- 268 015	- 81 225	51 773
900	Compte général	- 222 525	- 56 195	53 636
901	Clôture des fonds et financements spéciaux	- 45 490	- 25 030	- 1 863
400	Impôts directs, personnes physiques	1 003 750	975 250	1 101 719
401	Impôts directs, personnes morales	258 200	318 800	269 555
4021	Impôts fonciers	121 025	122 300	102 372
5 / 6	Investissements nets	536 100	99 230	- 6 985

Le Président de l'assemblée M. Pierre Morel informe que nous allons passer en revue les différents chapitres (de 0 à 9) du compte de fonctionnement et il sera possible de poser des questions à la fin de chaque chapitre.

M. Romain Jemmely enchaîne avec la présentation du compte de fonctionnement en indiquant les principaux points présentant une différence significative entre les comptes 2024, le budget 2025 et le budget 2026.

Comptes de résultats	Budget 2026		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	287 430	28 930	287 100	26 580	290 872	28 543
Excédent de produits/charges		258 500		240 580		268 329
1 Ordre et sécurité publics - défense	36 570	48 530	36 320	45 380	36 345	53 384
Excédent de produits/charges	9 900		9 060		17 040	
2 Formation	1 338 805	738 060	1 041 040	488 070	1 038 231	501 118
Excédent de produits/charges		602 745		552 970		537 113
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	71 240	20 400	51 065	17 500	75 414	30 558
Excédent de produits/charges		50 840		33 585		44 856
4 Santé	5 200	2 000	3 800		4 318	2 065
Excédent de produits/charges		3 200		3 800		2 253
5 Prévoyance sociale	1 106 620	717 955	1 087 975	712 020	1 046 636	675 800
Excédent de produits/charges		388 665		375 955		370 740
6 Trafic et télécommunication	226 260	47 725	222 365	56 725	225 869	71 309
Excédent de produits/charges		178 535		165 640		154 560
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	577 285	457 525	357 110	204 670	329 705	251 785
Excédent de produits/charges		119 740		62 440		77 920
8 Economie publique	15 790	15 450	19 950	15 300	14 891	15 912
Excédent de produits/charges		340		4 650		1 021
9 Finances et impôts	114 100	1 706 705	135 670	1 566 210	213 008	1 650 725
Excédent de produits/charges	1 592 605		1 430 540		1 437 717	
Totaux	3 779 280	3 779 280	3 222 455	3 222 455	3 281 288	3 281 288
Excédent de produits/charges (-) global		-268 015,00		-81 225,00		51 773,00
Excédent de produits/charges (-) général		-222 525,00		-56 195,00		53 636,71
Excédent de produits/charges (-) FS		-45 490,00		-25 030,00		-1 862,86

Le président des assemblée M. Pierre Morel ouvre la discussion sur les éléments passés en revue :

Questions au chapitre 0 :

■■■■■ demande la raison de l'augmentation à CHF 19'980.- du poste de l'école transfrontalière ? M. Romain Jemmely répond que cette augmentation est en lien avec l'intégration de Moutier, dont les écoles sont considérées comme transfrontalières pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire.

Question au chapitre 1 :

■■■■■ demande si l'abri PC sera revenue aux normes ? M. Christian Zuber intervient en communiquant qu'il va en parler dans les informations communales.

Questions au chapitre 2 :

■■■■■ pourquoi aucune augmentation dans le cercle scolaire pour l'utilisation de l'ensemble des bâtiments ? M. Romain Jemmely lui répond qu'il existe une convention qui fixe le montant à CHF 40'000.- jusqu'à la fin de la législature.

M. Romain Jemmely passe ensuite en revue le tableau des investissements :

No	Investissements	Date approbation	Crédit voté	Situation au 1.1.2025	Mouvements 2025	Budget (arrondi aux 100 francs inférieurs)				
						2026	2027	2028	2029	2030
1.1	Etude rempl. du chauffage "La Cave"	07.11.2023	15 000.00	-	6 130.60	8 800.00				
1.2	* Rempl. du chauffage "La Cave"	16.12.2025	122 000.00			122 000.00				
2.1	Avant-projet PGA et réservoir	02.03.2022	20 000.00	10 770.00		9 200.00				
2.2	Métrologie de la source de la Doux	02.03.2022	30 000.00	11 115.70	-	18 800.00				
3.0	Assainissement du collecteur des Riedes	27.05.2025	173 000.00	-	681.03	172 300.00				
4.0	* Ass. réseau d'eau Côtes sur la Fin et des Planches	16.12.2025	225 000.00	-		225 000.00				
	Totaux		585 000.00	21 885.70	6 811.63	556 100.00	-	-	-	-

* Sous réserve d'approbation par l'Assemblée communale

Questions :

■■■■■ demande si ce déficit est pérenne et si une augmentation de la quotité d'impôt sera prévue ? M. Christian Zuber répond qu'il n'y aura aucune augmentation de la quotité d'impôt, une planification financière obligatoire sur 5 ans sera faite en printemps 2026.

■■■■■ demande s'il est possible de faire venir des entreprises au sein du village ? M. Christian Zuber répond que malheureusement peu de terrain sont à disposition au sein de la commune.

■■■■■ n'a pas bien compris si les impôts et taxes augmentaient ? M. Christian Zuber lui confirme qu'aucune taxe ni les impôts n'augmenteront en 2026.

Pierre Morel informe que nous allons maintenant voter en 2 temps ; en 1^{er} vote la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et en 2^{ème} vote le budget de fonctionnement et les investissements projetés.

Le Président de l'assemblée M. Pierre Morel demande aux citoyennes et citoyens de voter et d'approuver la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales 2026.

Au vote l'assemblée communale accepte les taxes et la quotité d'impôt par 19 voix, aucune voix contre.

Le Président de l'assemblée M. Pierre Morel demande aux citoyennes et citoyens de voter et d'approuver de fonctionnement 2026 ainsi que les investissements projetés.

Au vote, le budget 2026, qui présente un excédent de charge de CHF 268'015.- au compte global est accepté par 20 voix aucune voix contre.

Tractandum 5 : Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2007 à l'occasion de leur entrée dans la vie civile.

Rapporteur : M. Christian Zuber, le Maire

Monsieur le Président, Révérendes sœurs, Mesdames, Messieurs

Ils sont nés en 2007, dans le monde ou la crise supprime, secoue la planète des banques. C'est aussi l'année de la révolution du smartphone et de l'informatique mobile, Steve Jobs présente en janvier le premier iPhone, dans le même temps Google lance l'Android et YouTube devient un phénomène mondial. Le 7^{ème} et dernier volume des aventures d'Harry Potter bat les records de vente. Plus près de nous, de très fortes pluies frappent la vallée de Delémont entraînant une crue exceptionnelle de la Birse. Le hameau des Riedes-Dessus fut particulièrement touché et l'ancienne conseillère fédérale Mme Micheline Calmy-Rey apportait son soutien aux habitants des Riedes par une visite sur place.

Chaque année, nous invitons les personnes ayant atteint leur majorité et leurs droits politiques à nous rejoindre en assemblée communale afin qu'ils puissent s'imprégner de l'importance des débats qui y sont menés. Une première qui leur permettra de mieux comprendre le fonctionnement de notre commune, une invitation à participer à la vie de notre village dans les années à venir et pourquoi pas de s'engager un jour au sein d'une commission communale ou même futurs conseillère ou conseiller communaux et Maire, oui, de la relève, il en faut !

Ce jour, nous pouvons féliciter Messieurs Raphael Trapp, Edonis Osdautaj et Gaëtan Kübler. Une petite attention leur sera transmise par les Autorités communales vu leurs absences ce soir.

Tractandum 6 : Informations communales

Le Président cède la parole à M. Mathieu Ramseyer

Zone 30km

M. Mathieu Ramseyer informe de l'avancement des projets et échanges qui ont eu lors des quatre séances de la commission spéciale zone 30km. Une fois le dossier complet, les points seront présentés au Conseil communal pour validation et le dépôt public sera effectué dans la feuille officielle.

Le Président cède la parole à M. Ivan Santos

Déchetterie – dates de fermeture 2026

M. Ivan Santos s'engage à informer les horaires de fermeture de la déchetterie avec une communication plus précise. Les horaires figurent sur le calendrier de la commune qui a été distribué en décembre et également sur le site internet ainsi qu'au petit Magasin Prima.

Le Président cède la parole à M. Zuber Christian

Réforme institutionnel cantonal et communal - AMDD

Le 30 avril dernier, le Gouvernement jurassien transmettait au Parlement son analyse des recommandations fournies par des experts indépendants en 2024. L'exécutif cantonal souhaite intensifier la démarche vers une profonde réforme du fonctionnement institutionnel cantonal mais également communal. Conscient de cette réalité, le Gouvernement, en concertation avec le comité de l'Association jurassienne des communes (AJC), souhaite encourager activement les communes jurassiennes à repenser leur organisation.

Le 3 septembre dernier, un forum des communes a rassemblé un large panel de représentants communaux jurassiens, soit 37 maires, 36 conseillers/conseillères communaux et 9 employés en provenance de 49 communes, l'objectif étant de stimuler une réflexion collective sur l'avenir des communes du canton au regard des défis importants qu'elles rencontrent aujourd'hui. Un Comité de pilotage, dont fait partie votre maire a été formé. Il se réunira dès 2026. Son objectif est de fournir au Gouvernement un rapport détaillé.

Dans le même temps, l'Association des maires du district de Delémont, par le biais d'un groupe de travail s'est réuni à quatre reprises cet automne, afin de dégager des pistes d'éventuels regroupements, collaborations et/ou fusions de communes. Le 22 janvier prochain, l'assemblée de l'AMDD est convoquée pour la restitution des travaux du groupe de travail, dans laquelle l'ensemble des exécutifs sont invités à participer. Ensuite chaque exécutif sera amené à prendre de 1ères décisions. Les citoyennes et citoyens seront informés, impliqués dans ce long processus.

Nouvel horaire - Ligne de bus

Le nouvel horaire des bus et des trains est entré en vigueur le 14 décembre dernier. La baisse de financement de la part de la Confédération a généré des suppressions de bus dans le Jura et plus particulièrement à Soyhières dans les heures creuses. Le Conseil communal a étudié en mai dernier le nouvel horaire proposé et déposait en ligne ses remarques.

La suppression des bus très tôt le matin à 5h30 et 6h00 qui permettait aux personnes de prendre le train pour Bâle et Lausanne tôt le matin, n'était plus d'actualité, soit un 1^{er} départ seulement à 6h30. N'ayant obtenu aucune réponse de la Section de la Mobilité et des Transports, le Conseil a réagi une deux fois en juillet, et une 3^{ème} fois à fin août.

Le 28 novembre dernier, nous avons reçu une confirmation qu'une solution d'exploitation par le détournement de deux bus de service permettront de compléter l'horaire avec départ à 5h30 et 6h00. Mesdames et Messieurs, nos efforts, nos demandes ont été entendus. Il faudra bien évidemment, que les deux courses trouvent leur public en vue de leur reconduction dans l'offre de base des horaires 2027 et 2028.

Abri PC

Un citoyen s'inquiétait lors de la dernière assemblée, à la suite des événements mondiaux, principalement la guerre en Europe, de la fonctionnalité de l'abri PC. Il demandait que des mesures soient prises afin qu'il puisse accomplir en tout temps la fonction qui est la sienne. A ce stade, une modification de l'ordonnance fédérale sur la protection civile (OPCi 520.11) a été approuvée le 11 novembre 2025 par le Conseil fédéral. Le remplacement des composants des ouvrages de protection arrivés à la fin de leur durée d'utilisation, l'adaptation de l'obligation de construire des abris et l'augmentation de la contribution de remplacement en constituent les points principaux. Toutes les communes ont reçu le 3 décembre dernier une information de la Protection de la Population et sécurité PC.

Qu'en est-il de notre abri avec capacité de 309 places construit en 1988 ? L'article 105a « Maintien de la Valeur » pour les ouvrages de protection de 40 ans ou plus stipule que l'ensemble des composants, à l'exception des fermetures, ainsi que des équipements doivent être remplacés et intervenir dans les cinq ans. L'abri PC de Soyhières est âgé de 36 ans seulement et n'est pas concerné pour l'heure. Cela dit, un contrôle périodique tous les dix ans interviendra probablement, en 2027. Un courrier nous sera envoyé au début de l'année prochaine. Quelles sont nos obligations ? Il est autorisé de louer les locaux à des sociétés ou groupe de musiciens ce qui est le cas à Soyhières pour deux d'entre-elles mais si un événement majeur devait se produire, les sociétés occupant les locaux doivent déménager le matériel dans les 4 à 5 jours max, quitter les locaux et détenir un plan-B pour un local. Pour information, dès le 1^{er} janvier 2020, les deux sociétés paient un loyer mensuel de CHF 70.- par année. Pour la commune ensuite d'installer rapidement les lits et d'assurer la fonctionnalité de l'abri pour l'accueil de la population. Pour ce faire, la commune va écrire aux locataires afin qu'ils établissent un inventaire de leur matériel en cas de déménagement rapide, ceci afin d'être prêt. Le propriétaire foncier, la commune, est responsable de maintenir en fonction la ventilation, ce qui a toujours été le cas, un contrat de maintenance assure cet objet. Pour les objets tels que WC, locaux de cuisine et de conduite PC, etc.

Les installations doivent être opérationnels, la responsabilité en incombe à la commune. Nous allons vérifier en janvier-février prochain ces installations et si des modifications/réparations sont à prévoir, une demande devra être adressée au Service de la Protection de la Population et devra être validée. Si la commune possède encore un fond, il sera utilisé et d'éventuelles subventions pourraient être octroyées par le Canton. Le Conseil communal va s'y atteler, il vous informera dans le courant du 1^{er} semestre du suivi opérés.

Information - réfection du chemin « Cantine – Les Riedes-Dessus »

La réfection du chemin « Cantine – Les Riedes-Dessus » a été effectuée en octobre dernier. Une participation des CFF de 12'000.- et une participation communale de CHF 9'120.20 était prévue. Finalement la facture de l'entreprise Georges Chételat SA a été revue à la baisse et la commune a réglé une facture de 3'920.-

Remerciements – Personnel communal

Le Maire Christian Zuber adresse ses sincères remerciements aux employées et employés de la commune et du secrétariat, Jennifer Oriet-Marchand et Romain Jemmely qui tout au long de l'année gèrent avec engagement et professionnalisme de multiples dossiers et points au service de la population. Remerciement également à notre voyer ainsi qu'à notre aide-concierge Nicole Hanser qui vient de s'engager à nouveau au sein de l'exécutif mais aussi à Fabien Hanser, présent chaque samedi à la déchetterie, son remplaçant Jérémy Henz, Yanick Stettler pour le déneigement, personnes sur lesquelles nous pouvons compter pour la bonne marche de notre commune.

Je remercie également les membres du Conseil communal pour le travail considérable accompli cette année, marqué par la gestion de nombreux dossiers et la tenue de 32 séances de Conseil, ainsi que de nombreuses autres séances. Sans oublier notre premier citoyen, Président des assemblées, Pierre, qui a œuvré encore cette année dans la fonction de Teneur du registre d'impôt afin de transmettre son savoir-faire. Ma reconnaissance aux membres des commissions communales pour leur implication et leur précieux travail.

Enfin, un grand merci aux ayants-droits présents ce soir dans ce lieu de débat, cœur de notre démocratie et pilier essentiel de la vie communale.

Christian Zuber souhaite à chacune et chacun un joyeux Noël, de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'un magnifique plongeon en 2026.

Tractandum 7 : Divers

Le Président ouvre la discussion au chapitre des divers.

██████████ demande où se situe l'abri PC communal. Christian Zuber lui indique que ces locaux se situent sous la halle de gymnastique.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président Pierre Morel lève cette assemblée à 22h10.

Il remercie les personnes présentes et leur souhaite de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'un joyeux Noël.

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières
Le Président Pierre Morel
La Secrétaire Jennifer Oriet- Marchand

